

Procès verbal

Le lundi 27 avril 2026 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 21 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de MATHILDE GIROUD.

Secrétaire de la séance : Anna GOYBET

Présents : MATHILDE GIROUD, Anna GOYBET, Romain GIARD, Morgane DUJMOVIC, Dominique KORNETZKY, Joelle NOGUER, Marion COUTON, Cesar FRERE, Didier MONTALBAN, Christine MAGDELAIN, DAMIEN MORETTI

Représentés :

Absents et excusés :

Ordre du jour :

- Règlement budgétaire et financier (RBF) pour l'utilisation des AP/CP
- Vote des taux 2026
- Vote du budget principal M57
- Vote du budget eau et assainissement M49
- Élection des membres de la commission communale des impôts direct (CCID)
- Convention avec le Centre Social Émile Meunier de Veynes
- Retrait marché concours d'AMO architecte concernant le projet de la salle multi activité.

Délibérations du conseil :

Adoption du budget principal M57 (N° DE_025_2026)

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	229 523,71	177 732,54
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	134 418,29	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 186 209,46
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	363 942,00	363 942,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 315 506,60	447 849,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 949 209,68
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 315 506,60	1 397 049,68
	TOTAL DU BUDGET (4)	1 679 448,60	1 760 991,68

Après la présentation du budget principal M57, le Maire invite les membres du conseil municipal à délibérer afin de l'adopter

Après en avoir délibéré l'assemblée décide d'adopter le présent budget.

Délibération : adoptée

Arrêt de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle multi-activités (N° DE_028_2026)

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article R2185-1;

Vu le lancement de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle multi activités;

Vu l'état d'avancement de ladite procédure, actuellement à l'issue de la phase de candidature;

Considérant le récent changement de municipalité et la volonté de la nouvelle équipe de réévaluer les orientations stratégiques de la commune;

Considérant la nécessité pour la municipalité de disposer d'un temps de réflexion supplémentaire pour affiner le projet, notamment afin d'assurer une meilleure intégration de

l'équipement au sein du patrimoine bâti communal;

Considérant que l'intérêt général justifie l'arrêt de la procédure actuelle pour permettre cette phase de réflexion préalable indispensable à la réussite du projet;

Après en avoir délibéré le conseil municipal:

- DÉCIDE d'arrêter la procédure de concours de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'une salle multi activités à l'issue de la phase candidature
- DÉCLARE le marché de maîtrise d'oeuvre sans suite pour motif d'intérêt général, conformément aux dispositions de l'article R2185-1 du Code de la Commande Publique;
- PRÉCISE que l'arrêt de la procédure à ce stade n'entraîne le paiement d'aucune indemnité de concours aux candidats;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout documents nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à notifier cette décision aux candidats évincés.

Délibération : adoptée

Convention pour l'ALSH et périscolaire avec le centre Émile Meunier de Veynes (N° DE_027_2026)

Le Maire expose aux membres du conseil, qu'il a reçu une convention du centre Émile Meunier concernant l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) et l'accueil périscolaire pour l'année 2026. Cette convention avait été déjà signée pour l'année 2025.

Sur la convention la participation pour l'ALSH est de 150 € par an et par Mineur, et de 80 € par an et par enfant pour l'accueil périscolaire. Soit une augmentation de 20 € pour l'ALSH et de 10 € pour l'accueil périscolaire.

Le Maire propose donc de renouveler la convention avec le centre Émile Meunier pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **APPROUVE** la proposition faite par le Maire
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec le centre Émile Meunier

Délibération : adoptée

Adoption du règlement budgétaire et financier (RBF) (N° DE_023_2026)

Madame le Maire, informe les membres du conseil municipal que Monsieur DUPUY Damien notre conseiller au décideur locaux nous a envoyé le règlement budgétaire et financier qu'il faut adopter avant toutes décisions budgétaires. Sachant que ce règlement sera valable pendant toute la durée du mandat actuel.

Le RBF a pour objectif de distinguer :

- **Les AP (Autorisations de Programme)** : enveloppe globale d'un projet, correspondant au plafond de dépenses autorisé sur plusieurs années
- **Les CP (Crédits de Paiement)** : montants effectivement dépensés chaque année en fonction de l'avancement du projet

Les AP/CP nous permettront d'exclure notamment les RAR (restes à réaliser) et de répartir

un projet sur plusieurs années en allégeant la charge annuelle budgétaire.

Le RBF définit :

- la création des AP par délibération
- les modalités de modification
- les comptes rendus annuels d'avancement des projets

Le Maire donne lecture du règlement budgétaire et financier.

Après en avoir, le conseil municipal, DÉCIDE d'adopter le règlement budgétaire et financier.

Délibération : adoptée

Vote des taux 2026 (N° DE_024_2026)

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de ne pas modifier les taux d'imposition, pour l'année 2026 :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâtie (TFB) : **32. 59 %**
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB): **53. 27 %**
- Taxe d'habitation (TH): **6.49 %**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les taux d'imposition proposé par le Maire pour l'année 2026.**

Délibération : adoptée

Approbation du budget eau et assainissement 2026 (N° DE_026_2026)

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	872 898,06
+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00
=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	872 898,06

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	2 115 349,15
+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	59 025,32
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 13 974,06
=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	2 188 348,53

TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	3 061 246,59

Délibération : adoptée

MATHILDE GIROUD
Président de séance

Anna GOYBET
Secrétaire de séance



